

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°115 - DÉCEMBRE 2018

ÉDITO

Les moyens doivent suivre

L'approche intégrative proposée par l'établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne est une première dans le canton de Vaud. Et comme toute première, il y a des défis à relever. De plus, le caractère innovateur de ce projet exige une construction au fur et à mesure des semaines. On peut donc imaginer un certain enthousiasme pour la bonne conduite de ce programme, mais également une potentielle déstabilisation des acteurs engendrée par la nouveauté. Par ailleurs, la complexité de l'accompagnement des élèves présentant un trouble du spectre autistique exige une fine élaboration du projet et, comme le suggère le directeur Thierry Wolters, une montée en compétences de tous les acteurs.

En effet, l'accompagnement des élèves de cette classe est conséquent : un adulte pour chaque élève, une enseignante spécialisée pour le groupe, un soutien du SESAF et un suivi du Centre cantonal de l'autisme du CHUV. On est loin des six périodes d'assistantat à l'intégration octroyées dans une classe ordinaire pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage... Dans ce cadre, les futures mises en œuvre du projet « 360° » et de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) devront réellement répondre aux besoins du terrain, tant les attentes sont importantes.

À ce stade, on ne peut donc que saluer les moyens alloués pour le projet du Mont-sur-Lausanne. C'est justement l'accompagnement mis à disposition des enseignants et les conditions-cadres proposées qui permettront à l'avenir une intégration de qualité.

Gregory Durand, président

L'INTERVIEW

UNE PREMIÈRE POUR UNE CLASSE SPÉCIALE



La classe du Mont-sur-Lausanne pour les élèves présentant un trouble du spectre autistique.

Le jeudi 22 novembre, la SPV est allée à la rencontre du directeur de l'établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne, Thierry Wolters, afin de connaître l'historique de la création d'une classe spécifique pour des élèves présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Une première cantonale.

► En quelques mots, pourriez-vous décrire le projet du Collège du Rionzi ?

Suite à une augmentation démographique de la commune, les services communaux devaient construire un nouveau bâtiment pour accueillir des élèves de 1P à 6P. L'ancien chef de service du SESAF, M. Serge Loutan, a profité de l'occasion de la construction d'une nouvelle école au Mont pour approcher la direction de l'établissement. L'idée était d'intégrer

une classe d'élèves présentant un trouble du spectre autistique dans un bâtiment de classes ordinaires. Ce projet concerne actuellement cinq élèves souffrant de troubles du spectre autistique (TSA). Par ailleurs, il est porté par le Centre cantonal de l'autisme (CCA) du CHUV. Avant, ces élèves allaient à l'école dans un appartement, ce qui n'était pas forcément optimal pour leur développement.

Ainsi, dans cette classe de notre nouveau collège, il y a deux élèves de 1P et trois de 2P qui habitent dans la région lausannoise et ouest-lausannoise. L'encadrement est composé de deux enseignantes spécialisées et de trois éducatrices spécialisées dont une stagiaire, d'une logopédiste et d'une psychomotricienne. De plus, un contact rapide peut être fait avec le CCA. L'objectif de ce projet est l'intégration de ces élèves dans des classes ordinaires en 3P. Des stages seront prévus dans des classes « régulières » qui sont dans le même bâtiment. C'est un vrai plus. Toutefois, pour certains l'intégration sera possible et pour d'autres, ce ne sera peut-être pas le cas.

Comment se passe l'introduction de cette classe dans ce bâtiment ?

On doit apprendre et augmenter en compétence. Avec ce projet, tout est à faire, car tout est une « première fois ». Les difficultés surviennent un peu au coup par coup. Par exemple, nous avons été confrontés à la question des remplacements. Ce n'est pas simple de trouver des personnes compétentes pour encadrer des élèves porteurs de ce trouble.

Le SESAF appuie bien évidemment entièrement la démarche et nous donne des garanties. Mais ce qu'on constate c'est que nous devons vivre l'expérience pour la comprendre et adapter certains éléments.

L'objectif de ce projet est l'intégration de ces élèves dans des classes ordinaires en 3P.

Quelles sont les premières conclusions que vous pouvez tirer de cette expérience ?

Aujourd'hui, il est trop tôt pour mettre en lumière les bénéfices de ce projet. Il sera bien évidemment important d'établir un bilan de cette phase pilote avec tous les partenaires.

Je peux déjà dire que les parents de ces élèves sont heureux de voir la création de cette classe dans un bâtiment composé de classes ordinaires. Leurs enfants, même si les contacts avec les autres restent limités à ce jour, sont avec des élèves ordinaires. Les autres parents n'ont également pas formulé d'inquiétude et aucune réaction n'est revenue jusqu'à la direction.

De manière générale, pour avoir une école à visée inclusive, on a encore du travail. Nous devons nous améliorer, spécifiquement dans l'information et la formation.

Comment est-ce que les contacts avec les élèves se font ?

En premier lieu, il est important de dire que nous faisons au cas par cas. Il n'y a pas de règle, car cela dépend bien évidemment du profil de chaque élève. L'équipe, qui fait un magnifique travail, prend en compte tous les éléments afin d'accompagner au mieux les élèves.

Comme dit plus haut, l'objectif final est une intégration dans une classe ordinaire. Mais avant cela, il y aura des moments de rencontre, des moments de socialisation. Par exemple avec un projet où les classes seront décroisées. Tout se met en place petit à petit et au rythme des élèves.

Mais il est clair que ce n'est pas simple à réaliser, c'est une alchimie très complexe. Par exemple, dans le contexte d'une école inclusive, nous devons particulièrement faire attention à ce que tout se fasse dans le respect du bien-être des élèves et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation des structures concernées (cf. art. 3 de la Loi sur la pédagogie spécialisée, LPS).

De quelle manière les professionnels de l'établissement ont-ils été consultés dans ce projet ?

Le projet de la construction du bâtiment et celui de l'accueil des élèves TSA se sont déroulés trop rapidement, par la nécessité d'avoir des classes disponibles à la rentrée 2018. Nous n'avons pas suffisamment discuté avec les enseignants. Si c'était à refaire, nous devrions prendre du temps en amont afin d'encore plus

présenter, expliquer et échanger sur ce type de projet. Par exemple, nous aurions pu mettre sur pied une journée pédagogique pour traiter de cette thématique. Elle pourrait venir par la suite.

De manière générale, pour avoir une école à visée inclusive, on a encore du travail. Nous devons nous améliorer, spécifiquement dans l'information et la formation.

À ce jour, il n'y a pas de réaction négative de la part des enseignants, mais davantage des inquiétudes légitimes. Aujourd'hui, je suis content, les enseignants sont au front et relèvent le défi.

Aujourd'hui, l'interview a donné la parole au directeur d'établissement pour comprendre l'histoire de la création de la classe. Par la suite, il est prévu d'interviewer les collègues qui travaillent au quotidien dans cette classe.

Propos recueillis par Gregory Durand

POINT DE VUE DU SESAF

La classe TSA du Rionzi est unique en son genre. Elle accueille en effet 4 à 6 enfants en âge de 1P-2P avec un autisme modéré, présentant un potentiel cognitif préservé. Son objectif est de permettre une appropriation des compétences sociales et scolaires dans la perspective d'une réintégration à l'école ordinaire. Pour atteindre cet objectif, la pédagogie se fonde sur une approche structurée en lien avec les pratiques jugées conformes par la communauté scientifique internationale. Cela nécessite un suivi intensif et rigoureux. La classe est dirigée par le SESAF (Office de l'enseignement spécialisé, OES) et le CCA. Il est prévu à terme (dès 2020) d'enrichir progressivement le dispositif dans les quatre régions principales du canton de

Vaud. Par ailleurs, la classe pour enfants TSA est jumelée avec un dispositif d'intervention précoce de 2 à 4 ans, lequel accueille selon une approche structurée des enfants porteurs d'autisme en âge préscolaire. L'OES conduit ou coordonne d'autres dispositifs pour les enfants atteints d'autisme, avec des colorations différentes. Parmi ces dispositifs, il faut citer notamment la scolarisation ordinaire d'enfants porteurs d'un TSA, accompagnés par des prestations individuelles ou des groupes de compétences sociales tels qu'ils sont organisés à Nyon par la Fondation de Vernand au sein d'un établissement de la DGEO.

Philippe Nendaz, SESAF



Les auteurs des meilleurs mémoires HEP ainsi que le primé pour la vie estudiantine HEP.

Les trois meilleurs mémoires récompensés par la SPV

En présence de Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, près de 1800 personnes se sont réunies pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute École pédagogique du canton de Vaud, au Théâtre de Beaulieu, le 15 novembre.

Lors de cette cérémonie, plusieurs prix ont été remis pour des travaux de diplôme issus de différentes filières. Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise, a remis le Prix SPV du meilleur mémoire de bachelor en

enseignement préscolaire et primaire à Corinne Zoller et Sophie Chaubaroux pour « Des ateliers philosophiques au développement d'une attitude de secondarisation ». Anne Paccolat et Carole Siné se partagent le Prix du meilleur mémoire de master en sciences et pratiques de l'éducation, la première pour son mémoire « Continuité dans le cycle 1 de la scolarité obligatoire: Observatoire de l'activité enseignante »; la seconde pour son mémoire « On ne naît pas directrice, on le devient: Une enquête suisse romande sur les parcours d'accès de femmes enseignantes à la fonction de directrice d'établissement scolaire ».

Des interviews des lauréates sont prévues dans les prochains numéros de Majuscules en 2019.

HEP, GD

Questionnaire – Mission mathématiques

Le vendredi 16 novembre, quelques heures après la réception du questionnaire sur l'enseignement des mathématiques, la Société pédagogique vaudoise a été la première à réagir sur les réseaux sociaux et son site internet pour exprimer sa consternation relative à celui-ci. Cette réaction a permis une rencontre d'urgence le lundi suivant pour que la SPV puisse exprimer à la cheffe du Département ses craintes et incompréhensions.

La SPV considère notamment que des questions sont biaisées ou n'ont pas de lien direct avec l'enseignement des mathématiques.

De plus, selon elle, les objectifs de cette démarche ne sont toujours pas clairs. La SPV reste donc très perplexe quant à l'analyse des réponses.

La SPV a surtout soutenu qu'une évaluation de l'enseignement de mathématiques devrait essentiellement se faire sur le terrain en observant les pratiques pédagogiques quotidiennes des enseignants. De cette manière, les chercheurs pourraient constater les réelles difficultés que les enseignant-es peuvent rencontrer sur le terrain.

Cette réunion a été constructive et a permis d'obtenir des garanties sur l'interprétation de certaines questions.

En conclusion, la SPV reste très critique face à ce questionnaire et se réserve le droit de réagir une nouvelle fois lors de la publication des résultats.

GD

Manifestation parascolaire

Le mardi 13 novembre, la Société pédagogique vaudoise était aux côtés des professionnels du parascolaire pour dénoncer le cadre de référence de l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP).

La SPV a soutenu la journée d'actions contre la baisse des normes dans le parascolaire et a donc témoigné sa solidarité aux équipes du secteur parascolaire en participant à la manifestation qui a eu lieu à Lausanne.

Malgré les 17 000 signatures de la pétition « Pour un accueil parascolaire sûr et de qualité pour nos enfants », l'EIAP a présenté un nouveau cadre de référence pour le parascolaire qui abaisse notamment les conditions actuelles d'encadrement des enfants.



Force est de constater que l'augmentation du nombre d'enfants par groupe couplée à la baisse du niveau de formation du personnel prévue par l'EIAP mettra en danger la sécurité des enfants et péjorera les conditions de travail dans un secteur où elles sont déjà difficiles. De plus, il est indéniable que la péjoration de la qualité de l'encadrement des enfants – tant le matin, à midi que l'après-midi – aura un impact sur le comportement des élèves quand ils seront en classe.

Ainsi, la Société pédagogique vaudoise continue à soutenir les associations professionnelles et syndicales de ce secteur pour qu'une réelle négociation ait lieu avec l'EIAP afin de défendre un accueil parascolaire de qualité.

GD

L'AVEP1 RENCONTRE LA DCEO

Suite à l'acceptation de notre prise de position lors de notre Assemblée générale du 21 mars dernier, nous l'avons transmise à Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.



Une association SPV

Mme la cheffe du Département nous a invités à contacter M. Serge Martin, directeur général adjoint de la Direction pédagogique de l'enseignement obligatoire, afin d'échanger sur cette prise de position. C'est ainsi que votre comité de l'AVEP1 – accompagné de Gregory Durand, président de la SPV – a rencontré MM. Serge Martin et Philippe Linder, responsable de l'unité « Évaluation du travail des élèves et du système scolaire » de la Direction pédagogique, pour une séance de discussion. Durant cette séance, nous avons mis l'accent sur deux points qui nous paraissent essentiels.

Les effectifs de classe

Lors de cette rencontre et en écho aux *10 mesures pour une école de qualité* de la SPV adoptées lors de l'Assemblée de délégué-e-s de la SPV, nous avons demandé à ce que les effectifs de classe en 1-2P soient diminués à 16 élèves. Nous avons aussi insisté sur le fait que nous voulions que la fourchette 18-20 élèves soit respectée en 3-4P, comme le spécifie l'article 61 du Règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO). Ce point se retrouvait également dans notre résolution n°2 « Pour des effectifs de classe cohérents » votée à l'AG du 29 mars 2017, laquelle n'avait pas encore reçu de réelle réponse...

Effectif à 16 en 1-2P

M. Martin a entendu nos arguments, comme notamment une augmentation du temps consacré à chaque élève, une meilleure prise en compte de leur rythme de travail et un enseignement pédagogique au plus près de leur développement. Il a rappelé que pour abaisser l'actuelle fourchette 18-20 en 1-2P, il faudrait modifier le RLEO, et donc convaincre le Conseil d'État.

Effectif 18-20 en 3-4P

M. Martin interroge les raisons qui conduisent au dépassement de ces normes: raisons conjoncturelles, organisationnelles ou sans doute de RH. Pour se positionner, seules une statistique cantonale et une discussion avec les directions concernées permettront d'objectiver la question. Dès lors, le comité de l'AVEP1 souhaite que le Département fasse le nécessaire afin d'analyser la situation.

La conférence des maîtres doit être consultée sur l'utilisation des ressources.

Le directeur général adjoint affirme qu'il n'y a eu aucune consigne donnée aux directions concernant une restriction des mesures. L'enveloppe pédagogique est calculée en fonction du nombre d'élèves et un équilibre peut se faire entre établissements d'une région. C'est une compétence du directeur ou de la directrice d'attribuer ces périodes. Cependant, il confirme que la conférence des maîtres doit être consultée sur l'utilisation des ressources (c'est-à-dire la gestion de ces périodes, art. 49 al. 1b de la LEO). M. Martin rappelle que les enseignant-e-s ont la possibilité de faire remonter leurs remarques à leur direction et de s'exprimer à ce sujet lors des conférences des maîtres.

La simplification des mesures de demande d'aide

Malheureusement, l'alinéa 3 de l'article 61 du RLEO sur les mesures adéquates d'encadrement en cas d'intégration spécifique n'est pas toujours respecté. M. Martin nous répond que cela devra être clarifié dans le futur projet 360°.

Clarification des mesures renforcées

Au cycle 1 il est actuellement très compliqué d'obtenir des aides spécialisées (surtout en 1-2P). Il y a des classes à 20-21-22 et plus, avec des élèves qui présentent de grosses difficultés (autisme, retard de développement, retard de langage, dysphasie, dyspraxie, etc.). Que les pédiatres s'en soient rendu compte ou non, au cycle 1 c'est souvent la « découverte » et la mise en place des premières mesures qui prennent du temps... Dans le RLEO

(art. 61, al. 3) les « mesures renforcées » sont mentionnées, et les « mesures adéquates d'encadrement » en dépendent. Nous avons donc demandé une définition de ces « mesures renforcées ». M. Martin espère que ce questionnement appartiendra bientôt au passé étant donné l'entrée en vigueur imminente de la LPS et du projet 360°.

L'AVEP1 et la SPV invitent la DGEO à donner cette impulsion quant à la spécificité du cycle 1, déjà en amont de la consultation.

Au cycle 1 il est actuellement très compliqué d'obtenir des aides spécialisées (surtout en 1-2P). Il y a des classes à 20-21-22 et plus, avec des élèves qui présentent de grosses difficultés (autisme, retard de développement, retard de langage, dysphasie, dyspraxie, etc.)

Accès à ces mesures en 1-2P

Nous avons posé également la question: «Comment faire pour obtenir une aide spécialisée en 1P alors qu'il n'y a souvent encore aucun bilan de fait?» M. Martin évoque à nouveau le projet 360° dans lequel ces éléments seront précisés. Il ajoute que le but recherché par le SESAF est de rapprocher les ressources des établissements, pour qu'elles puissent être plus directement accessibles, y compris dès la 1P lorsque cela s'avère nécessaire. Il rappelle que le statut des assistant-e-s à l'intégration est en train d'être revu. C'est un point très important en particulier en 1-4P où les besoins semblent les plus importants.

Petit plus

Pour donner suite à un autre cheval de bataille, nous avons également demandé à M. Martin de rappeler lors de sa prochaine présentation aux directeurs-trices d'établissement la spécificité de l'évaluation en 1-2P. Il n'y a pas de documents imposables, le cadre général de l'évaluation ne doit pas être rendu plus contraignant qu'il ne l'est. Les directeurs-trices sont responsables d'harmoniser les pratiques, soit, mais ce n'est cependant pas à eux d'imposer aux enseignant-e-s des documents d'évaluation. Pour clore cette synthèse de notre rencontre avec MM. Martin et Linder, sachez que votre comité va continuer son travail: M. Martin ayant



Le comité de l'AVEP1 qui a rencontré la Direction pédagogique de la DGEO.

évoqué à plusieurs reprises le besoin de connaître les statistiques concernant les effectifs de classe, et nos questions sur ce sujet restant en suspens dans l'attente de connaître les résultats de celles-ci. C'est avec attention que nous nous enquerrons de leur élaboration, puis de la suite à donner à cette cartographie cantonale. Nous allons probablement demander à revoir M. Martin et les autres responsables du Département, pour (re)parler des autres points de notre prise de position (PPLS, surcharge administrative, directives, rapport à la technologie...).

Comment faire pour obtenir une aide spécialisée en 1P alors qu'il n'y a souvent encore aucun bilan de fait?

Quant à notre résolution n°1 de mars 2017 «Pour une gestion plus réaliste des achats des enseignant-e-s», nous allons contacter Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe de la Direction administration et finances, pour en discuter.

Le comité de l'AVEP1

BRÈVE



Rencontre avec les nouveaux diplômé-e-s

Devenus des moments de plus en plus suivis par les jeunes collègues, les mercredis 7 et 14 novembre, les deux permanents SPV ont eu le plaisir d'accueillir plus d'une vingtaine de nouveaux diplômés (volée 2018) dans les bureaux de la SPV. Ces séminaires ont permis de présenter la SPV et ses mesures

d'accompagnement. Ils ont également permis d'échanger sur les problématiques que les jeunes collègues peuvent rencontrer lors de leur première année d'enseignement. En regard de l'importance de réussir l'entrée dans cette magnifique profession et du manque d'accompagnement prévu à cet effet, la SPV continuera de proposer des mesures pour soutenir les jeunes collègues. En raison du succès de ces échanges, il est probable que la SPV propose trois séances en 2019.

GD

LA FORMATION DE MÉDIATEUR D'APPRENTISSAGE

L'investissement d'un élève dans les activités d'apprentissage est tributaire de plusieurs facteurs: statut et rôle qu'il assigne au savoir, au professeur et à lui-même, mais aussi représentations qu'il se fait de la situation et de ses propres capacités.

La soussignée a suivi cette formation proposée par le SESAF.

Ces différentes relations au savoir sont analysées depuis quelques années maintenant sous la notion de rapport au savoir. Si le rapport au savoir est un processus évolutif dans la vie de l'apprenant, il serait plus que paradoxal d'assimiler prioritairement la difficulté à apprendre de celui-ci à un manque quantitatif de travail et de motivation¹. Faciliter l'accès aux savoirs implique de mieux cerner les manifestations du rapport au savoir singulier. C'est souvent la part aveugle du métier d'enseignant, les éléments déterminants le rapport au savoir étant multiples et construits bien avant l'école, dès le plus jeune âge. Il est pourtant capital de comprendre les motivations à apprendre. Certaines conditions (culturelles, sociétales, sociales, familiales, scolaires, pédagogiques...) conjuguées à des événements singuliers de la vie de l'apprenant peuvent freiner, voire arrêter la relation à la connaissance et devenir problématiques pour la suite des apprentissages.

La médiation d'apprentissage contribue à améliorer trois aspects des apprentissages scolaires: cognitif, métacognitif et conatif. Si le premier domaine est la partie émergée de l'iceberg des demandes des élèves en difficulté scolaire (on voudrait de meilleurs résultats, influencer rapidement les procédés et la compréhension didactique des enseignements par des « méthodes qui fonctionnent »...), on peut affirmer qu'une conception strictement cognitive des procédures d'apprentissage n'est plus tenable à l'heure actuelle pour accéder à la réussite de la scolarité. En effet, les neurosciences (et les recherches en cognition elles-mêmes) montrent l'importance déterminante des aspects conatifs (qui

se rapportent à la volonté et à l'effort) et métacognitifs des apprentissages dans la réussite scolaire. Nul ne peut « disposer de » s'il n'est « disposé à ». La dimension dynamique des processus de conation est indubitablement le terreau des apprentissages. La connaître, la comprendre, c'est déjà commencer à l'approprier, à la maîtriser. Se faisant, chacune des particularités cognitives inhérentes aux enseignements par matières pourra s'y enraciner.

La médiation d'apprentissage contribue à améliorer trois aspects des apprentissages scolaires: cognitif, métacognitif et conatif.

Les médiateurs d'apprentissage sont des maîtres (des cycles primaires jusqu'au gymnase) connaissant les enjeux, les rythmes et les niveaux d'exigence de la formation obligatoire ou post-obligatoire; ils sont spécifiquement formés (SESAF) dans la compréhension des différentes dimensions pédagogiques de l'apprentissage; enseignant dans la classe et réellement sensibilisés à ce phénomène dans les niveaux 1P-6P, ou formés à cet accompagnement hors de la classe au collège et au gymnase, ils ont pour objectif principal de susciter un travail de reconstruction du lien de sens avec les savoirs et réconcilier l'élève avec l'effort que demande tout investissement scolaire. Cet accompagnement est strictement pédagogique et totalement intégré dans le Réseau santé d'un établissement. Les compétences d'un médiateur et son cahier des charges sont clairement

distribués au travers des collaborations entre les différents intervenants. Une aide personnalisée d'une dizaine de périodes peut être proposée à l'élève qui la demande. Des stratégies spécifiques à son profil et à son parcours lui seront présentées, ajustées et renforcées dans un but de maîtrise, puis de performance. Remarquons que cet accompagnement ne remplace pas les cours d'appui et de soutien didactiques des élèves dont le déficit et les lacunes cognitives seraient fortement marqués.

Établissements pilotes choisis par le SESAF (2013-2014): Établissement de Begnins-Esplenade et Gymnase de Bugnon, Lausanne.

Pilotage étendu à d'autres établissements: Gymnase de Provence-Lausanne, Blonay, Apples, Avenches, Villamont-Lausanne, La Sallaz et Begnins.

Temps de la formation: 45 périodes réparties en sessions modulables selon la demande de la direction de chaque établissement, suivies de 10 périodes de stage avec supervision de la formatrice.

Formatrice: Enseignante de philosophie (DGEP) durant 30 ans, Lydie Ramasco-Paslier est responsable depuis 2013 du service de Médiation d'apprentissage dans le canton de Vaud (SESAF). Chargée de cours en relation pédagogique entre 2001 et 2011 à la HEP, chercheure-doctorante en philosophie contemporaine et philosophie de l'éducation à l'Université de Paris I, elle dispense des formations initiales et complémentaires en médiation d'apprentissage (de l'accompagnement des élèves à la supervision d'équipes dans leurs établissements) auprès des enseignants en activité souhaitant se spécialiser dans l'aide aux élèves dont les difficultés sont plus particulièrement conatives (environ 10% des élèves enclassés). Elle supervise avec ses collaborateurs-trices, les équipes de médiateurs d'apprentissage en place dans les établissements primaires, secondaires et gymnasiens du canton.

Équivalent à 15 crédits ECTS, une attestation délivrée par le SESAF couronnera la formation.

Nadjette Laguecir

¹ « Faire plus de la même chose est une solution qui crée le problème » (Étienne Simonnet, 2007, Patterns d'investissement d'élèves en difficulté scolaire dans les situations d'apprentissage, p. 3).

L'AVEPS S'ENGAGE POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Que ce soit au primaire, au secondaire I ou au secondaire II, l'AVEPS, créée en 1949 et forte d'environ 300 membres actifs, s'occupe de l'éducation physique et sportive de la jeunesse, tout particulièrement dans le cadre de l'école. Elle participe au perfectionnement pédagogique de ses membres et défend les intérêts de la santé et du mouvement sous toutes ses formes. Plus concrètement elle organise, conjointement avec le SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) les journées cantonales vaudoises qui voient se regrouper des jeunes autour d'une activité sportive dans une excellente ambiance.

Ce n'est pas l'actualité, brûlante, qui fait chômer l'AVEPS ces derniers temps. En effet, depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de l'arrêt rendu fin 2017 par le Tribunal fédéral concernant la Loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie, la participation financière des parents aux excursions et camps obligatoires doit se limiter à la couverture des frais de repas. Autrement dit, elle ne pourra dorénavant dépasser 80 francs par semaine (cinq jours de camp à raison de 10 à 16 francs par jour). Jusqu'ici, dans le canton de Thurgovie, une ordonnance prévoyait une contribution de la part des parents de 200 francs pour les camps obligatoires et de 300 francs pour une semaine sportive obligatoire de sport de neige. Il va sans dire que l'arrêt du Tribunal fédéral s'applique à la Suisse entière. Dans le canton de Vaud, nous sommes actuellement dans l'attente d'une décision de l'État et même si certaines communes ou associations scolaires ont pris les devants, le mot d'ordre, jusqu'à nouvel avis, est le statu quo (source: www.parlament.ch).

L'importance pédagogique des camps scolaires, faisant partie, à notre sens, d'un enseignement de qualité, est largement reconnue. Mais si nous voulons que les camps soient maintenus dans notre pays, il faudra que les pouvoirs publics augmentent leur contribution financière, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, sinon les écoles risquent d'organiser moins de camps, particulièrement de semaines de neige. Ce serait très problématique pour l'économie de notre pays, qui profite d'une longue tradition en matière de sports d'hiver. (Source: www.parlament.ch)

Au-delà des camps sportifs, il pourrait ne plus y avoir de courses d'école, d'après-midi sportifs, de sorties culturelles, de sorties théâtrales... Afin de chercher des solutions, l'AVEPS est un partenaire de discussion tant au niveau cantonal avec la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) qu'au niveau fédéral avec l'ASEP (l'Association suisse d'éducation physique à l'école).



Le comité de l'AVEPS

Quotidiennement, et en vue d'un enseignement de qualité, les maîtres d'éducation physique (MEP) interviennent principalement au secondaire et encore, un peu, au primaire, plutôt en 7-8 HARMOS, ainsi que par le biais de l'animation pédagogique. Entre 10 et 13 ans on parle de l'âge d'or des enfants. Mais le développement moteur de nos jeunes élèves commence bien avant. C'est pourquoi nous souhaiterions avoir la possibilité d'intervenir plus vite dans l'enseignement de notre branche afin de mettre nos compétences au profit des élèves et que ces derniers arrivent au secondaire 9-10-11 HARMOS avec tout le bagage nécessaire.

En plus de tout ce qui précède, l'AVEPS souhaite également que la loi fédérale qui impose trois heures de gymnastique soit respectée. Car actuellement, elle n'est pas respectée dans les gymnases vaudois et c'est encore plus dramatique au niveau des écoles professionnelles. Si la société souhaite également prévenir certaines maladies cardiovasculaires par exemple ou lutter contre la sédentarité, il semble évident de faire bouger nos jeunes pousses ou tout du moins, leur octroyer un certain nombre de possibilités de le faire. Car comme le dit l'adage: «Bouger, c'est la santé!»

Jacques Rubattel, président AVEPS

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch | 021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Photographies EP Mont-sur-Lausanne,
AVEPS, AVEP1, Pierre-Antoine Grisoni
©Stratane

Ont participé au numéro

Comités AVEP1 et AVEPS, Nadjette
Laguecir, Gregory Durand,
Yves Froidevaux, Philippe Nendaz

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression Print Riviera, Vevey

Tirage 2600 exemplaires



MERCREDI 30 JANVIER 2019

Séance

« Comment prendre sa retraite ? »

MERCREDI 27 MARS 2019

AG de l'AVEP2

MERCREDI 3 AVRIL 2019

AG de l'AVEP1

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2018, c'est huit associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I

ESV enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEAC association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations



ASSISTANT-E-S À L'INTÉGRATION : ENFIN !

En juillet 2018, le Conseil d'État annonçait la contractualisation des 650 assistant-e-s à l'intégration du SESAF, ceci dès 2019. Cette importante avancée a été notamment possible grâce aux négociations menées entre le DFJC et les syndicats entre 2016 et 2017.

En janvier 2019, les assistant-e-s à l'intégration engagés depuis la rentrée 2017 se verront proposer un CDI avec les caractéristiques suivantes :

- la classe salariale 5 (de 46 509.- à 58 747.- pour un 100%);
- un calcul spécifique des années d'expérience antérieures (échelons) pour tenir compte du caractère souvent atypique du parcours des personnes concernées;
- un taux d'activité avec une fourchette horaire de 10%.

La méthode de calcul de l'échelon (= professionnelle reconnue) a été négociée entre le DFJC et les syndicats pour qu'une très large majorité des assistant-e-s à l'intégration soit gagnante. La méthode ordinaire du calcul de l'échelon (FSI) pourrait être plus intéressante notamment pour des assistant-e-s à l'intégration qui auraient travaillé pendant une période significative dans le domaine de l'éducation ou de l'enseignement. La SPV a demandé au SESAF des clarifications à ce propos pour permettre l'utilisation de la méthode la plus favorable à chacune et chacun.

En ce qui concerne le taux d'activité, une fourchette de 10% a été introduite, mais une modification du taux d'activité « à la

baisse » ne peut intervenir qu'à la rentrée scolaire. En raison notamment de l'horaire scolaire et de la compensation des vacances, le taux théorique maximum d'engagement est approximativement de 70%. Plus concrètement, un-e assistant-e à l'intégration qui travaillerait 28 périodes hebdomadaires verrait son taux d'activité se monter à environ 50%. Les syndicats ont demandé que soit étudiée la possibilité de proposer des compléments de postes, par exemple dans le domaine parascolaire ou des devoirs surveillés qui relèvent des communes.

Enfin, la SPV a demandé des garanties pour que les assistant-e-s à l'intégration qui dépasseront le salaire minimum de 21 150.- permettant d'être assuré à la Caisse de pensions de l'État de Vaud ne puissent pas, l'année suivante, voir leur salaire annuel diminuer en dessous de ce seuil et perdre en conséquence leur couverture CPEV.

Le secrétariat général de la SPV est à l'entière disposition des assistant-e-s à l'intégration membres pour les accompagner dans leurs démarches et répondre à toutes leurs questions.

Yves Froidevaux